CONDITIONS GENERALES POUR LES EMBALLAGES CAUTIONNES d'Univar Solutions Belgium N.V., pour la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas

L'usage et la location d'emballages cautionnés sont soumis aux conditions suivantes :

1. CAUTIONS, FRAIS D'ENTRETIEN, DE NETTOYAGE ET DE LOCATION

	Caution	Frais d'entretien	Frais de location
Bidons 20 - 25 – 30 L Plastiques ou métalliques	8,68 €	1,13 €	
Bidons 60 L	11,16 €	2,24 €	
Fûts 200 L	29,75 €	6,12 €	
Multibox			
lourd	1.750,00 €		49,00 €
léger (ADR et non ADR)	297,47 €		49,00 €
léger Adblue	175,00 €		49,00 €
IBC en inox (1.000 L)	2.500,00 €		49,00 €
Palettes (80 x 120 cm) bois	16 €		
Palettes pour 4 fûts (116 x 116 cm)	22,31 €		
Palettes plastiques (80 x 120 cm)	95,00 €		

Les cautions et les frais d'entretien seront portés en compte lors de la facturation des produits conditionnés et livrés. Les cautions des emballages ne sont pas soumises à la T.V.A., mais les frais d'entretien sont soumis à la T.V.A. au taux en vigueur.

2. IMMOBILISATION DES EMBALLAGES

Les emballages cautionnés restent la propriété du vendeur. Ils doivent lui être restitués dans les **2 mois** de la date de livraison franco, en bon état tant intérieur qu'extérieur, fermés hermétiquement, propres et non souillés, n'ayant pas contenu d'autres produits que ceux pour lesquels ils ont été facturés. Ils doivent être totalement vides et ne contenant pas de restants ni de résidus, faute de quoi des frais seront portés en compte avec un minimum de 60€ par emballage. Dans ce cas le vendeur se réserve le droit de refuser la reprise et de ne pas créditer les emballages cautionnés.

3. REPRISE DES EMBALLAGES PAR LE FOURNISSEUR

La reprise est faite gratuitement, à condition qu'elle ait lieu à l'occasion d'une livraison équivalente et que les emballages soient groupés au lieu de déchargement.
Dans les autres cas, les frais exposés sont à charge du client avec un minimum de 115 €.

La restitution d'emballages devra se faire selon les règles d'arrimage en vigueur. Dans le cas contraire le vendeur se réserve le droit de refuser la reprise et de facturer des frais pouvant en résulter.

4. EMBALLAGES REPRIS OU RETOURNES NON CONFORMES

- Emballages troués, sales, rouillés, abîmés et endommagés: déclassés et pas crédités.
- Bidons et fûts contenant des restes ou résidus: non repris. S'ils sont quand même repris par erreur, la caution n'est pas créditée et les frais de destruction sont facturés.
- Fût & Bidon : Bouchon ou bonde manquants: 3,50 €
- Multibox : Détérioration de vannes, joints, couvercles, armatures métalliques, cuve en polyéthylène, etc…: les frais de réparation sont à charge du client.

5. FRAIS DE LOCATION

Un montant fixe de 49 € pour chaque IBC, à payer au moment de la livraison.